

# TOUR DE SERVICE

## Cadre “2012”

Notre objectif en proposant nos ajustements aux horaires de l'administration, issus du relevé de conciliation, était de respecter au mieux le cadre défini en 2012. Des écarts ont dû y être faits pour respecter le niveau de performance demandé par le service. Nous les avons jugés suffisamment minimes pour ne pas remettre en cause l'équilibre fragile de l'accord du 13 juillet.

**VOTEZ UNSA**  
LES 4, 5 ET 6 DÉCEMBRE



[icna.vote](https://icna.vote)

# TOUR DE SERVICE

## Un forfait différent

Le forfait que nous avons négocié (1,41h) est issu d'un compromis entre le forfait 2012 (1,58h) et le forfait négocié au protocole dans le cadre des expérimentations (1,25h). Nous avons obtenu la compensation de ce compromis via l'octroi d'une nouvelle journée de récupération. Les autres centres se servent désormais de l'octroi de cette journée exceptionnelle et de ce forfait pour négocier localement.

**VOTEZ UNSA**  
LES 4, 5 ET 6 DÉCEMBRE



[icna.vote](https://icna.vote)

# TOUR DE SERVICE

## 4 horaires ?

Pour l'UNSA ICNA, la multiplication des horaires qu'ils soient 3, 4 ou plus est une contrainte évidente. Cette contrainte mérite selon nous une revalorisation à son juste niveau. Malheureusement lorsqu'un syndicat dit haut et fort que cela n'est pas dérogoire à l'arrêté 2002 et que cela ne mérite pas de revalorisation, il devient difficile d'expliquer le contraire à l'administration centrale qui profite ainsi des divisions syndicales. Nous avons estimé, au vu des garanties d'effectif, et de la forte diminution de contraintes que nous avons obtenue - via notamment le plafonnement du nombre d'heures supplémentaires à 64 heures annuelles - qu'il était raisonnable d'accepter de décliner 4 horaires afin de coller au mieux à la réalité du trafic.

**VOTEZ UNSA**  
LES 4, 5 ET 6 DÉCEMBRE



[icna.vote](https://icna.vote)

# TOUR DE SERVICE

## 64 heures supplémentaires

L'administration s'est longtemps refusée à afficher cette limite de 64 heures supplémentaires. En l'affichant elle reconnaît notre lecture des textes quant à son existence. Le travail pour obtenir cette écriture nous a été rendu particulièrement difficile par le fait que le SNCTA n'ait cette limite en proposant tant dans leur horaire en 6/12 que dans celui en 7/12 de dépasser largement ce plafond de 64 heures. Le changement de mode de décompte du temps de briefing et de relève amène un excédent d'heures compensé par l'octroi d'une journée exceptionnelle.

**VOTEZ UNSA**  
LES 4, 5 ET 6 DÉCEMBRE



[icna.vote](https://icna.vote)